



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210402-CONS-AG-21-051-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 2 avril 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du budget primitif du Budget annexe GEMAPI 2021.

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATESTTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERILINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS : SIMONI Pierre-Baptiste, MORGANTI Julien.

QUORUM : 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Pellegrini Leslie est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du budget primitif du Budget annexe GEMAPI 2021.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du Compte Administratif 2020 du Budget GEMAPI, intervenu en séance communautaire du 22 février 2021 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 22 mars 2021 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe GEMAPI présente en 2020 un solde positif de 204.337,46 €.

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI présente en 2020 un solde positif de 1.463.829,34 €.

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget GEMAPI, avec reprise des résultats des comptes administratifs 2020 du budget GEMAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

De voter le Budget Primitif 2021 du budget annexe GEMAPI par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

ADOpte

(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mmes Salge, Vesperini)

Le Budget Primitif 2021 du Budget annexe GEMAPI qui s'établit en recettes et en dépenses à 7.671.294,13 €, soit :

DEPENSES

D'Investissement : 5.387.286,74 €
De Fonctionnement : 2.284.007,39 € dont 1.532.007,39 au chapitre 023.

RECETTES

D'Investissement : 5.387.286,74 € dont 1.532.007,39 au chapitre 021.
De Fonctionnement : 2.284.007,39 €

PRECISE

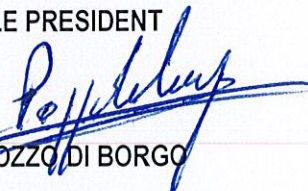
Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget primitif 2021 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture
le **09 AVR. 2021**
et publication ou notification
du **12 AVR. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJAOUI



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification